



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1160) DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE-
MIQUEL, A L'ASSOCIATION « PRIMA LA
MUSICA », A TITRE GRATUIT**

**DÉCISION N° DM-26-090
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip de LA CROIX, en qualité de président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica (orchestre Consuelo), dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 23 février et les 4, 6 et 8 mars 2026 de 8h30 à 19h00, le 24 février et les 5 et 9 mars 2026 de 8h30 à 22h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip de LA CROIX, en qualité de président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles afin d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica (orchestre Consuelo), dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, le 23 février et les 4, 6 et 8 mars 2026 de 8h30 à 19h00, le 24 février et les 5 et 9 mars 2026 de 8h30 à 22h30. Les frais de gardiennage supplémentaires entraînés par la venue de l'Association, s'élèvent à 247,86 € T.T.C. (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-six centimes).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260225-lmc1H13980H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/02/2026
Date de Publication : 25/02/2026